

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 014-251402723-20260302-20260060000000-DE

DELIBERATION N°2026-006

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué 20 février 2026 s'est réuni le **lundi 02 mars 2026** à 18h30, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. COURCHANT Albert, Mme DOS SANTOS Catherine, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMIERE Claude, M. LEMOUSSU Daniel, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, M. ROUTIER Nicolas, Mme SURET Nelly,

POUVOIR

M. COLLET-MORIN Bertrand donne pouvoir à Mme LE BUGLE Sylvie

Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. JAMIN Loïc

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. BURET Serge, M. DUVAL Jean, M. KIES Laurent, Mme LEROY Fabienne, M. POISSONNIERE Eric, Mme VOISIN Marine

Mme LE BUGLE Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 014-251402723-20260302-202600600000000-DE

DELIBERATION N°2026-006

OBJET : BUDGET 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Le Président soumet au Comité Syndical le budget 2026 qui est pour la section d'investissement en équilibre en dépenses et recettes d'un montant de **1 948 915.12€**. En ce qui concerne la section de fonctionnement, elle est en suréquilibre en recette d'un montant de **2 032 189.97 €**, qui se justifie par son besoin de constituer d'un fonds de roulement

a) Section investissement

Dépenses		
Chapitre	Dépenses	budget 2026
001	solde d'investissement reporté	192 975.50
16	emprunts	14 000.00
20	immobilisations incorporelles	53 000.00
21	immobilisations corporelles	1 491 939.62
23	immobilisations en cours	0.00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	197 000.00
TOTAL		1 948 915.12

Recettes		
Chapitre	Recettes	budget 2026
001	solde d'exécution d'inv. Reporté	0.00
10	dotations, fonds divers et réserves	270 000.00
13	subventions	798 589.12
024	produits de cessions	3 000.00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	877 326.00
TOTAL		1 948 915.12

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 014-251402723-20260302-202600600000000-DE



DELIBERATION N°2026-006

b) Section fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Dépenses	Budget 2026
011	Charges à caractère général	3 447 920.00
012	Charges de personnel	2 640 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
65	Autres charges de gestion courante	5 902 213.00
66	Charges financières	1 730.00
67	Charges spécifiques	4 500.00
68	dotations aux provisions	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	877 326.00
TOTAL		12 873 689.00

Recettes		
Chapitre	Recettes	Budget 2026
002	excédent de fonctionnement	2 244 882.97
013	Atténuations des charges	65 000.00
70	Produits des services	892 960.00
74	Dotations et participations	11 473 062.00
78	reprises sur amortissement, depreciations et provisions	32 974.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 000.00
TOTAL		14 905 878.97

Le budget 2026 est adopté à l'unanimité.

De plus, les membres autorisent le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président



Sylvie LE BUGLE
Secrétaire de séance